

4B

SUD CHARENTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

5.39 Zonage

Touvérac

PLUI approuvé par D.C.C. du 21/13/2023

1ère Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du PLUI approuvée par D.C.C. du 17/02/2026

1ère Modification du PLUI approuvée par D.C.C. du 05/03/2026

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat

Espace bois classé

Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti

Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - Haie ou alignement d'arbres

Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - Haie ou alignement d'arbres

Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - Meubles compensatoires

Zone d'application de l'article L111-6 du code de l'urbanisme

Périmètre de protection au titre de l'article L151-19 - antenne radio

Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - patrimoine naturel

Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - sites naturels de compensation

Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - abords des cours d'eau

Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - zone humide

Secteur d'ADP

Implantation réservée (dérogation et bénéficiaire en annexe)

Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global

Construction récente ou en cours

Altas des zones inondables - crue fréquente

Altas des zones inondables - crue exceptionnelle

IAU [a, b, c, p]

Ap

As

Np

N

Ua

Ub

Uc

Ue

Ux

A

Conception : Métropolis

Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024 - DD16

0 50 100

m

Conception : Métropolis
Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024 - DD16